



# Les actions contre le frelon asiatique cet été

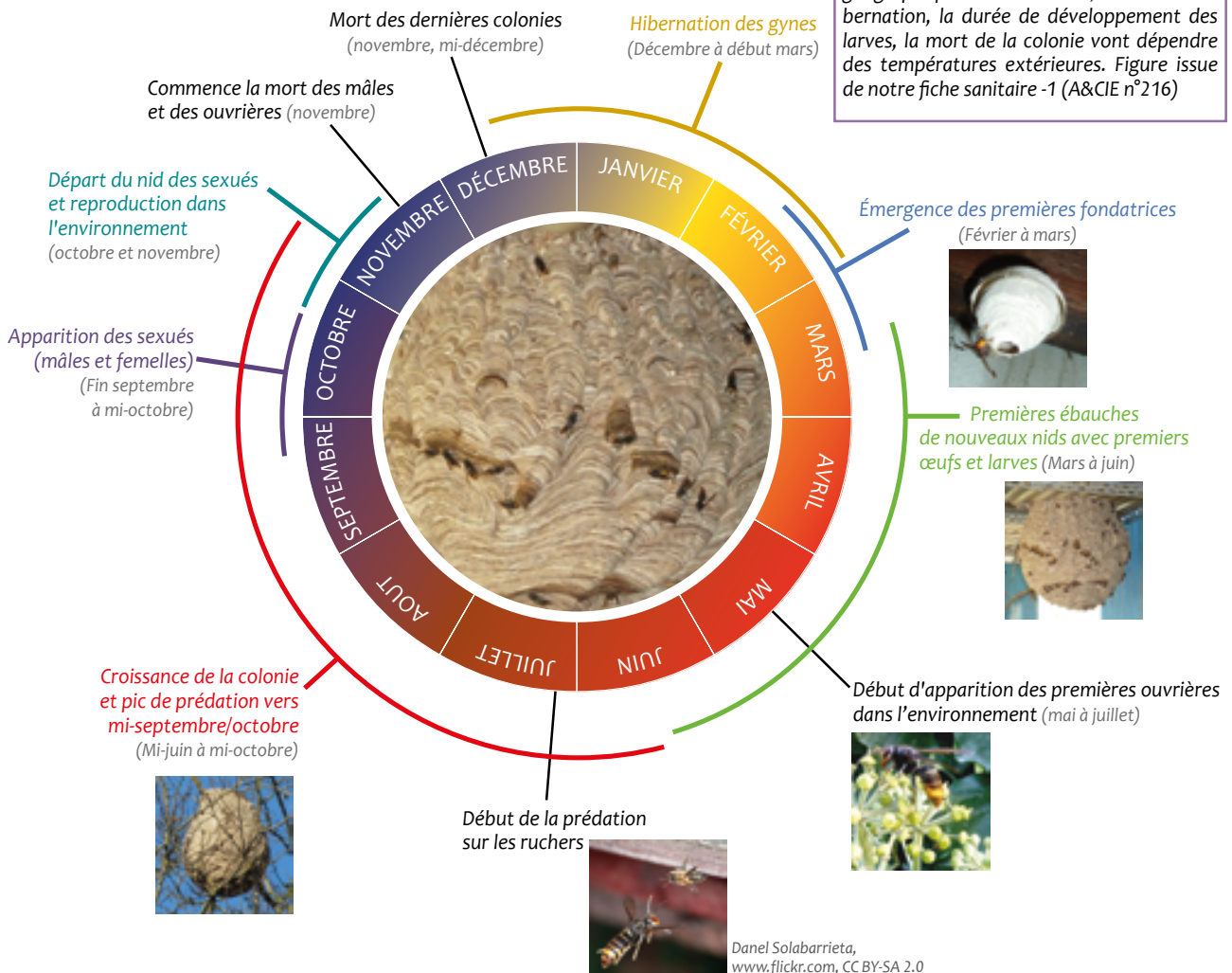
La campagne de piégeage de printemps des fondatrices organisée par le CRA-W se clôture et l'analyse des données est en cours. Mais que faut-il faire à présent face à l'émergence des ouvrières ? On vous rappelle les principales actions à mettre en place dès maintenant.

## 1. Stade et impacts du frelon asiatique en cette saison

À cette période de l'année, les premières ouvrières de frelon asiatique ont émergé. En effet, 4 à 6 semaines après le début des pontes par la fondatrice, les premières ouvrières commencent à prendre en charge la construction du nid, l'entretien de la colonie et la recherche de nourriture. La reine se consacre alors uniquement à la ponte de nouveaux individus jusqu'à la fin de sa vie.

De ce fait, la possibilité de piéger les fondatrices/reines devient nulle dès le mois de juin. À partir de cette période, la colonie s'agrandit et la prédation exercée par les ouvrières sur les ruchers commence, devenant de plus en plus importante au fil du temps, avec un pic en septembre. Cette pression persiste jusqu'en novembre, après que la colonie a atteint son pic de population, pouvant s'élever de 1.000 à 2.000 individus.

**ATTENTION :** Ce schéma est un exemple et les périodes peuvent changer en fonction des conditions climatiques et de la localisation géographique des nids. Ainsi, la sortie d'hibernation, la durée de développement des larves, la mort de la colonie vont dépendre des températures extérieures. Figure issue de notre fiche sanitaire -1 (A&CIE n°216)



Au-delà de la pression de prédation, c'est principalement le stress provoqué par la présence du frelon asiatique devant les ruches qui affaiblit les colonies. Cette présence induit une paralysie de la colonie, soit un arrêt de l'activité de butinage. En conséquence, les colonies manquent de ressources, s'affaiblissent et subissent pillage et prédation, ce qui peut entraîner leur mort surtout lors de l'hivernage.

## 2. Que faut-il faire dès le mois de juin ?

Le piégeage de printemps permet de réduire le nombre de fondatrices et par conséquent le nombre de futurs nids et d'individus qui pourraient en découler. Mais ce piégeage ne se suffit pas à lui seul et la lutte contre le frelon asiatique doit se poursuivre en été.

Le mois de **juin** constitue une période de transition entre la fin du piégeage des fondatrices et l'augmentation du phénomène de prédation par les ouvrières de frelon asiatique sur les ruchers. Durant ce mois, toute l'attention doit se concentrer sur la recherche des nids primaires de frelons asiatiques qui sont localisés dans des environnements abrités : boîtes aux lettres, nichoirs, greniers...

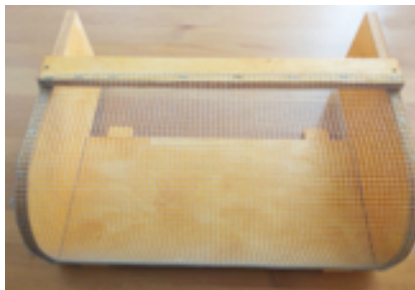
Dès le mois de **juillet**, la prédation sur les colonies d'abeilles commence et les ruchers doivent être protégés en conséquence. Toutefois, **privilégiez la mise en place de méthodes de lutte uniquement si de la prédation est observée, car certaines méthodes peuvent être contre-productives en l'absence de frelon asiatique en chasse sur votre rucher.**



Red trap, piège à sélection physique de type « nasse »



Réducteur d'entrée qui limite le passage du frelon



Muselière à grillage



Tube Norma



Harpe électrique



Jupe à grillage pour protection sous la ruche

## 3. Les outils de protection à privilégier

En été, il est donc primordial de mettre en place des outils de protection pour limiter l'impact de la prédation et du stress exercés par les frelons asiatiques sur la colonie. Notre fiche sanitaire -2 a été mise à jour et vous renseigne sur les différentes solutions que vous pouvez mettre en place pour protéger vos ruchers.



Plus les moyens de protection sont diversifiés, plus l'impact de la présence du frelon asiatique et le stress qu'il génère seront diminués. Ainsi, vous pouvez coupler plusieurs des actions suivantes : déplacement du rucher, pose de réducteurs d'entrée et/ou installation de muselières. **Attention** : limitez la pose des réducteurs d'entrée en période de forte activité des abeilles et n'installez les muselières que dans le cas où vous observez des comportements de prédation du frelon asiatique.

Pour le piégeage de masse des ouvrières de frelon asiatique (uniquement sur les ruchers), l'installation de harpes électriques et de pièges sélectifs sont vivement conseillés. Notre fiche sanitaire vous précise également comment bien positionner et gérer le suivi de ces outils pour optimiser leur efficacité. Et si vous ne trouvez pas votre bonheur sur les sites marchands, vous pouvez aussi réa-



Piège Jabeprode

liser votre propre harpe et vos muselières en suivant nos tutos disponibles sur notre page Youtube. À visionner sans modération, surtout en fin d'année afin de préparer la saison suivante...

## 4. J'observe des frelons mais je ne sais pas où est le nid...

Notre fiche sanitaire 3 vous recommande une méthode de localisation des nids. Cette méthode est largement pratiquée par le **Groupe F**, actif dans la neutralisation des nids à Bruxelles. Elle se base sur la traque et le marquage de frelons pour effectuer une triangulation et un minutage de temps de vol afin de localiser le nid.



L'efficacité de la méthode dépend naturellement de l'expérience des traqueurs. Dans tous les cas, le travail d'équipe est conseillé pour cette tâche qui implique un investissement en temps non négligeable.

## 5. Je vois un nid, que dois-je faire ?

La neutralisation d'un nid est un métier qui requiert une expertise particulière et des équipements de protection adaptés.



Si vous observez un nid, vous ne devez pas chercher à le détruire vous-même ! Les piqûres et les attaques d'une colonie de frelons asiatiques sont dangereuses, en raison de la taille des frelons et du nombre d'individus présents au sein d'une seule colonie.

### Lorsqu'un nid est découvert :

1. Restez à distance ;
2. Déclarez la position du nid sur le site du SPW pour la Wallonie <https://biodiversite.wallonie.be> ou sur le site d'Observation.be pour Bruxelles (<https://observations.be>) ;
3. Faites appel à un professionnel formé aux bonnes pratiques de neutralisation.

> **En Région Wallonne** : la liste des neutralisateurs reconnus par le CRA-W est régulièrement mise à jour et disponible au lien suivant : <https://www.cra.wallonie.be/fr/carte-des-operateurs-frelon-asiatique>

> **En Région Bruxelles capitale** : depuis 2024, les pompiers n'interviennent plus gratuitement pour la neutralisation des nids de frelons asiatiques qui sont désormais traités comme ceux d'autres insectes (ex. guêpes). Dans tous les cas, la responsabilité incombe au propriétaire du terrain (privé ou communal) qui doit demander une neutralisation du nid en question. La Région recommande alors de solliciter une entreprise de désinsectisation parmi la liste disponible au lien suivant : <https://renature.brussels/fr/desinsectiseurs>. Vous pouvez également contacter Vespa Hunter (Uccle ou Watermael-Boifort) ou encore le Groupe F, soient des groupes locaux d'apiculteurs volontaires qui agissent dans la neutralisation des nids.

**En cas de danger immédiat, notamment en zones urbaines ou à proximité de passages fréquents, contactez directement les pompiers qui neutraliseront le nid rapidement.**

## 6. Je veux me former à la neutralisation des nids

Des cycles de formation à la neutralisation des nids de frelons asiatiques sont régulièrement organisés par le CRA-W. Un appel à candidature a été lancé en début d'année 2025. Différentes formations ont eu lieu, la dernière en date du mois de mai. Si vous avez raté le coche et que vous souhaitez toujours vous former, pas d'inquiétude : de nouvelles formations peuvent être prévues selon la demande.

-> Pour vous inscrire sur **liste d'attente**, le CRA-W vous invite à répondre à ce questionnaire : <https://survey2.cra.wallonie.be/index.php/919653?newtest=Y&lang=fr>

-> Consultez régulièrement la page suivante pour connaître les **nouvelles dates** de formation : <https://www.cra.wallonie.be/fr/formation-neutralisation-nids-frelons-asiatiques>.

-> Pour tout autre demande d'informations à ce propos, contactez : [f.bastin@cra.wallonie.be](mailto:f.bastin@cra.wallonie.be)

## Supports d'information complémentaires

- N'oubliez pas nos **fiches sanitaires 4 et 6** liées à la biologie du frelon et au comportement à adopter en cas de piqûre. Ces fiches regorgent d'informations toujours utiles à garder en tête...



- Dans le cadre du Plan Frelon 2025, le CARI va remettre à jour et rééditer les triptyques informatifs et les toutes-boîtes sur le frelon asiatique. Voilà de la documentation à diffuser dans votre rucher école ou section apicole mais aussi auprès de vos proches et de votre voisinage .

Ces flyers seront bientôt disponibles gratuitement sur demande au CARI. Si vous êtes intéressés pour en obtenir, contactez [alberico@cari.be](mailto:alberico@cari.be).

Nous remercions chaleureusement Florian Bastin & Louis Hautier du CRA-W ainsi que le Groupe F (ASBL) pour leur contribution à la rédaction de cet article.



**Rucher Du Haut DE LAUNE**

Tout pour l'apiculture  
Vente de matériels apicoles

**Horaires d'ouverture :**  
Mercredi 9h - 18h30  
Jeudi 9h - 18h30  
Dimanche 9h - 11h30

**Nouveau service :**  
**Atelier façonnage cire d'abeille**  
Stérilisation et gaufrage de votre propre cire.

**Chemin de Blotagnu, 8 - 6811 Les Bulles (Chiny)**  
0488/06.88.46 - [rucherhd@hotmail.com](mailto:rucherhd@hotmail.com)